

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 juillet 2015
Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015
(accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Tarifs Ecole Municipale Multisports 2015-2016
Aide à la pratique sportive 'Chèque du petit sportif 2015-2016'**

La ville de Quimper a mis en place une politique d'animation sportive destinée à inciter les quimpérois et notamment les jeunes à pratiquer des activités physiques et sportives. La reconduction de deux dispositifs municipaux est proposée : l'Ecole Municipale Multisports (initiation à différentes activités sur l'année pour des enfants de 4 à 6 ans), et le « chèque du petit sportif » (aide à l'adhésion dans une association sportive quimpéroise pour les enfants du CP au CM2).

L'Ecole Municipale Multisports est un dispositif de la ville de Quimper à destination des jeunes de 4 à 6 ans. Il permet de s'initier à différentes activités sportives, assurées par les animateurs sportifs de la ville de Quimper. En 2015, 60 enfants ont ainsi bénéficié du dispositif, dont le coût d'adhésion est fixé à 60 € pour un total de 30 séances.

Au programme : jeux d'opposition, parcours de motricité et ateliers permettant d'affirmer les conduites motrices, de favoriser l'autonomie, les capacités psychomotrices et la socialisation.

Au vu du succès rencontré et à raison de 20 enfants sur 4 créneaux, cette formule pourrait s'adresser à 80 enfants en 2016 et représenter ainsi une recette de 4 800 €.

Parallèlement à ce dispositif, la collectivité a mis en place en 2015 le « chèque du petit sportif », nouveau système d'aide à l'adhésion concernant toutes les associations sportives quimpéroises.

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des enfants scolarisés du CP au CM2 dont les parents, domiciliés à Quimper, ont un quotient familial situé dans les tranches 1 à 7 (quotient

CAF inférieur à 1 010 €). L'aide à l'adhésion, d'un montant de 15 €, ne peut porter que sur une inscription par enfant.

Par le biais d'une convention de partenariat avec la Ville, les associations sportives effectuent directement auprès de l'utilisateur une baisse de 15 € sur le prix de l'adhésion, sur présentation d'un justificatif de quotient familial.

Le calcul du quotient et la remise d'un justificatif sont effectués par les services de Quimper (en mairie centrale).

Les associations bénéficient d'un remboursement au vu du nombre de justificatifs présentés.

En 2015, une centaine d'enfants ont bénéficié du dispositif.

Au vu du succès rencontré par les deux dispositifs en 2015, il est proposé de renouveler les dispositifs et conventions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de fixer le tarif annuel d'inscription à l'Ecole Municipale Multisports à 60 € par enfant, pour un total de 30 séances d'une heure ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les associations sportives.

Le maire,

Ludovic JOLIVET